

Passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan

## Réunion d'information du 14 novembre 2013 à Osny

\*\*\*\*\*



### Ouverture de la réunion

La troisième réunion publique de concertation sur le passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan s'est déroulée à l'espace François Villon d'Osny le jeudi 14 novembre à 18h30, réunissant près de soixante-dix participants, dont des élus et des représentants associatifs. A la tribune, RTE était représenté par Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet, et Bastien CHARDEBAS, chef de projet plus particulièrement chargé des études techniques et du déroulement des travaux.

**Monsieur le Maire d'Osny, Jean-Michel LEVESQUE**, souhaite la bienvenue aux participants et précise : *« je serai attentif aux échanges de ce soir pour relayer l'information à ceux qui n'ont pas pu venir ».*

L'animateur expose le déroulement de la réunion - 15 minutes de présentation du projet avant le temps d'échanges - et indique la possibilité d'écrire ses questions sur les feuillets disposés sur les chaises et le registre à l'entrée de la salle, le public ayant par ailleurs la possibilité d'interroger RTE directement sur le site internet dédié à la concertation.

**M. Pierre-Gérard MERLETTE**, garant de la concertation, se présente en rappelant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public par RTE, laquelle a abouti à l'organisation d'une concertation recommandée sous l'égide d'une personnalité neutre : le garant. Il insiste sur sa totale indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et du territoire. Il précise aussi qu'il n'a pas vocation à se positionner sur le projet, son rôle étant de veiller à la sincérité des informations délivrées au public. Il porte ainsi son regard sur les réponses apportées par RTE au public pour s'assurer de leur compréhension par tous. Enfin, le garant annonce qu'il rédigera un rapport sur le déroulement de la concertation, rapport rendu public sur le site de la Commission Nationale du Débat Public puis joint au dossier d'enquête publique quand celle-ci aura lieu.

## Présentation du projet par le maître d'ouvrage

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente les principes fondateurs de la concertation publique « *transparence, sincérité et équité* » ainsi que les moyens d'information du public mis en œuvre. Il présente ensuite RTE et ses missions de service public avant d'expliquer les enjeux du projet – liés à la transition énergétique et notamment au développement des énergies renouvelables en Picardie et Haute-Normandie – tout en détaillant le fonctionnement du réseau électrique francilien. La situation d'un recours croissant à la production d'électricité située au nord de la France pour alimenter la consommation électrique de l'agglomération francilienne rend indispensable le renforcement de l'axe à 400 000 volts entre les postes de Terrier dans l'Oise et Cergy dans le Val d'Oise. La solution présentée par RTE consiste à réutiliser au mieux le réseau existant en transformant en 400 000 volts une ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan.

**Bastien CHARDEBAS** commente ensuite un survol aérien de la ligne à 225 000 volts, puis présente en détail les trois « *familles* » de travaux à réaliser sur cette ligne : changement des câbles, renforcement (voire rehaussement dans certains cas) des pylônes, et enfin raccordement de la ligne au réseau 400 000 volts existant au niveau de Cergy (dans l'enceinte du poste électrique existant) et de Persan (avec le déplacement de 2 ou 3 pylônes).

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente en conclusion le calendrier du projet, depuis la concertation actuellement en cours jusqu'à la mise en service de la ligne 400 000 volts en 2018. L'enquête publique est prévue en 2014 ; elle permettra de nouveau à chacun de s'exprimer. Il précise également que de nouvelles réunions seront organisées avec les riverains avant le lancement des travaux prévu en 2016.

\*\*\*\*\*

## Echanges avec le public

**Un habitant d'Osny** s'interroge sur la durée des travaux (2016 – 2018), qu'il juge très longue « *pour seulement 20 km de ligne à réaménager* ».

Bastien CHARDEBAS explique que les travaux comportent plusieurs opérations : préalablement le renforcement des pylônes (à partir de 2016), conduits à différents endroits et en plusieurs phases, puis le remplacement des câbles, réalisé lui en une seule fois de manière linéaire. Jean-Gabriel VALENTIN ajoute que ce phasage relativement long des différentes opérations permettra de concilier au mieux les travaux avec les usages locaux. Il résume : « *Il n'y aura pas 2 ans de travaux sur toute la ligne mais des interventions ponctuelles organisées en fonction des contraintes techniques et du contexte local.* »

**Un habitant d'Osny** s'inquiète de l'impact des lignes sur son cadre de vie : « *j'ai acheté en 2002, j'ai des enfants en bas-âge, je m'interroge sur les champs électromagnétiques. Il y a aussi le bruit des lignes, qui augmente lorsqu'il pleut... Peut-on enfouir les lignes ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN explique que les effets des lignes sur l'environnement local sont au cœur des préoccupations de RTE et tout particulièrement les champs électromagnétiques qui sont étudiés depuis 1979. Depuis cette date, des groupes d'experts indépendants mènent des études qui ont permis aux pouvoirs publics de fixer des limites pour l'exposition du public aux champs magnétiques : « *Ces limites ont été reprises par la Communauté européenne en 1999, puis par la France en 2001 à travers un arrêté technique, disponible sur internet et confirmé depuis par le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2011* ». Il ajoute que RTE respecte strictement ces normes, avec une volonté de transparence sur ce sujet.

**Un riverain des lignes à Osny** demande à son tour si les lignes proches des maisons peuvent être mises en souterrain sur une courte portion : « *j'habite sous la ligne, quand les gens ont acheté il y avait la promesse d'enfouir dans les prochaines décennies.* »

**Un autre riverain** prend alors la parole pour affirmer « *Il y a des problèmes de santé* » et préciser que « *l'Organisation Mondiale de la Santé classe les champs électromagnétiques comme potentiellement cancérigènes.* »

Jean-Gabriel VALENTIN réfute cette dernière affirmation en précisant que les champs électromagnétiques émis par les lignes électriques ne sont pas considérés comme un problème de santé publique. Il explique que « *le café est aussi classé potentiellement cancérigène... Il faut regarder ce que signifient ces termes dans ce classement de l'OMS.* » Puis de rappeler qu'aucune étude menée à ce jour ne conclut à un problème de santé lié aux champs électromagnétiques basse fréquence.

**Un riverain** revient sur la question précédente concernant l'enfouissement des lignes : « *en 1977, quand on a acheté, on nous disait qu'elles seraient enfouies.* »

Jean-Gabriel VALENTIN explique que d'une manière générale en France, les lignes ont été installées loin des bourgs et qu'ensuite l'urbanisation s'est progressivement rapprochée du réseau : « *Ce sont les maisons qui se sont approchées des lignes et non l'inverse. Les lignes présentes ici datent de 1968.* »

**M. LALMY, conseiller municipal d'Osny**, regrette de ne pas avoir été informé directement mais avoir eu connaissance de la réunion à travers la presse locale. Il s'interroge sur l'objectif de la concertation : « *existe-t-il une marge de manœuvre sur le déroulement des travaux ? Peut-on proposer une alternative au projet ?* ». Il précise que la commune d'Osny porte un Agenda 21 et souhaite que le projet de RTE s'inscrive dans cette démarche de développement durable.

**M. le Maire d'Osny** précise que les axes directeurs de l'Agenda 21 sont fixés, puis évoque des projets d'enfouissement de lignes de tension 63 000 volts sur la commune d'Osny.

Jean-Gabriel VALENTIN revient sur l'information du public sur le projet : « *Vous avez pu être informé par la presse parce que nous avons réalisé des annonces publicitaires dans la presse locale, diffusé un communiqué de presse, mais aussi édité un dépliant en 18 000 exemplaires distribués dans les boîtes-aux-lettres des riverains, donnés des affiches aux mairies...* ».

Il confirme par ailleurs que la concertation permet de répondre à toutes les questions et « *qu'il n'y a pas de sujet tabou* ». Elle servira aussi à affiner le déroulement des travaux au fil des échanges avec les parties prenantes : « *nous sommes juste au début du dialogue.* »

**M. LALMY** revient sur l'objectif de la réunion : « *Est-ce une simple information, ou est-ce une interaction avec les citoyens, susceptible de modifier le projet ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN confirme qu'il s'agit bien d'une concertation visant à répondre à toutes les questions des participants et à permettre à RTE de prendre en compte le cadre de vie et l'environnement local : « *il s'agit bien de discuter de manière constructive avec vous.* » Il rappelle aux participants le faible impact du projet qui, pour garantir l'alimentation électrique de 2,5 millions d'habitants pour les décennies à venir, consiste uniquement à réaménager le réseau existant : « *en France, on a des infrastructures de très haute qualité. Cet enjeu n'est jamais acquis. Parfois, pour y répondre, il faut créer une nouvelle infrastructure dans un site vierge, ce qui entraîne des discussions passionnées. Ici, nous répondons à un enjeu très important de manière très simple : l'optimisation du réseau existant.* »

**Vincent DEMOL, représentant des copropriétaires du quartier d'Osny**, revient sur les champs électromagnétiques : « *des mesures de champs ont-elles été réalisées pour les pavillons immédiatement sous les lignes ? D'autres mesures sont-elles prévues après le changement des câbles ?* » Puis d'évoquer le préjudice visuel : « *après l'élévation de 5 mètres des pylônes, de nouvelles maisons vont voir les pylônes.* »

Jean-Gabriel VALENTIN indique que les ordres de grandeur des champs électromagnétiques sont mentionnés dans le dossier d'information : « *la réglementation en vigueur limite l'exposition des personnes aux champs magnétiques à 100 microteslas. A l'aplomb d'une ligne 400 000 volts, on relève 6 microteslas et ce champ diminue très vite avec la distance : à quelques dizaine de mètres, il n'est plus perceptible* ».

Jean-Gabriel VALENTIN précise en outre que l'Association des Maires de France et RTE ont signé un protocole en 2008 sur la transparence de l'information autour des champs électromagnétiques basse fréquence (ceux émis par les lignes). « *Ce protocole offre la possibilité à votre maire de demander à RTE la réalisation de mesures dans votre quartier.* »

Jean-Gabriel VALENTIN poursuit sa réponse sur l'impact visuel et indique que les pylônes à rehausser ne sont pas encore localisés précisément : « *on estime devoir rehausser la moitié des pylônes de la ligne, mais on ne sait pas encore lesquels.* » Puis d'ajouter : « *La perception visuelle est très difficile à estimer... Ici, il y a déjà trois lignes électriques en place : deux lignes 400 000 volts et une ligne 225 000 volts. Quand cette dernière sera réaménagée en 400 000 volts, elle ressemblera davantage aux deux autres. L'incidence réelle sera donc limitée ?* »

**Vincent DEMOL** souhaite être informé lorsque les pylônes à rehausser seront fixés.

Jean-Gabriel VALENTIN s'engage sur ce point : « *Nous vous tiendrons informés à travers votre association* ».

**Un participant à la réunion** fait une proposition : « *Des sommes importantes sont engagées sur ce projet, pourquoi installer seulement deux faisceaux par câbles et non trois comme il en existe déjà dans l'Oise ?* » Il souhaite par ailleurs des informations sur la production d'ozone autour des lignes très haute tension.

Bastien CHARDEBAS explique que les pylônes de la ligne 225 000 volts ne peuvent supporter des câbles triple faisceau : « *ça serait mécaniquement trop lourd* ». Il faudrait en fait reconstruire toute la ligne, remplacer tous les pylônes ce qui serait très pénalisant pour l'environnement. Concernant la production d'ozone autour des câbles, ce phénomène étant complexe à analyser, il propose de prendre les coordonnées de l'interlocuteur en fin de réunion pour lui apporter par la suite les informations attendues.

**Un riverain des lignes existantes** s'inquiète de ressentir une décharge électrique lorsqu'il ouvre un parasol dans son jardin. Il poursuit en demandant s'il est possible d'enfouir les lignes sur Osny.

Bastien CHARDEBAS explique qu'il s'agit d'un phénomène lié au champ électrique (différent du champ magnétique) : « *Si votre parasol est sur un socle en plastique, il se peut que ce phénomène se produise : il suffit de mettre ce socle à la terre. Si vous le souhaitez, on peut vous conseiller* ».

**M. le Maire d'Osny** demande quel serait « *le surcoût d'un enfouissement des lignes sur quelques centaines de mètres* » puis évoque le « *dévoisement* » d'une ligne 63 000 volts existante.

Jean-Gabriel VALENTIN explique ce dernier point en rappelant l'historique de la ligne 63 000 volts évoquée par le Monsieur le Maire, « *ligne de 58 km avec des poteaux en béton, qui relie Puiseux, à l'ouest de Cergy, à Méru dans l'Oise* ». Il relate ensuite les discussions passées avec les collectivités locales et le Parc Naturel Régional du Vexin français : RTE envisageait de supprimer cette ligne en installant ses câbles sur le circuit disponible de la ligne 225 000 volts et en mettant une partie en souterrain. Cependant, début 2012, RTE a pris conscience du besoin d'une nouvelle ligne 400 000 volts pour accompagner la transition énergétique. Il était dès lors plus pertinent d'utiliser le patrimoine Très Haute Tension existant (les pylônes de la ligne 225 000 volts) pour cette nouvelle ligne 400 000 volts que pour la ligne Haute Tension à 63 000 volts. Le projet de suppression de cette ligne devenait alors caduc. « *Mais à titre de confirmation de nos engagements et d'accompagnement du projet de passage à 400 000 volts de la ligne, RTE s'engage à maintenir la suppression de cette ligne 63 000 volts de 58 km en la remplaçant par une liaison en technique souterraine* ». Il insiste sur le caractère d'accompagnement à la fois temporel (le réseau aérien 63 000 volts sera déconstruit à la même période que l'aménagement à 400 000 volts de la ligne 225 000 volts Cergy Persan), c'est-à-dire à l'horizon 2018, et financier. « *Cette mesure d'accompagnement représente un surcoût de l'ordre de 20 millions d'euros pris en charge par RTE* ».

**Plusieurs riverains** reviennent sur la mise en souterrain des lignes passant à proximité des lotissements d'Osny : « *je comprends qu'il n'est pas possible d'enfouir toutes les lignes. Mais les communes les plus impactées sont Cergy et Osny. Peut-on les déplacer ou les éloigner de quelques dizaines de mètres, là où elles sont les plus proches des habitations ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN répond tout d'abord que la situation sur Osny est fréquente : une forte pression urbaine s'exerce partout en France autour des infrastructures électriques en place depuis des décennies. Il complète en précisant que « *techniquement, il est très difficile de déplacer un ouvrage et que socialement, il faut veiller à ne pas reporter les impacts ailleurs : la seule solution viable pour assurer l'alimentation de la région est d'éviter de rajouter de nouvelles lignes en cherchant à utiliser au mieux les ouvrages existants. C'est ce que nous faisons ici.* »

**Un riverain** s'interroge sur la possibilité de regrouper les lignes sur un même pylône : « *il y a des pylônes qui supportent 2 lignes à 400 000 volts, pourquoi ne le faire ici ? Ou même installer les 3 lignes sur une seule file de pylônes ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN confirme qu'il existe bien des pylônes supportant 2 circuits 400 000 volts, « *mais il faut examiner toutes les conséquences : il faudrait construire des nouveaux pylônes plus imposants, veiller à ne pas reporter l'impact chez les autres...* ». Il précise ensuite qu'il est impossible d'installer 3 lignes 400 000 volts sur un même pylône, « *notamment pour des raisons de sécurité de l'alimentation électrique car des millions d'habitants dépendent de ce type d'infrastructure et nous ne pouvons pas prendre de risque sur ce point* ».

**Une habitante** regrette « *qu'il n'y ait aucun changement possible : on ne se préoccupe pas des habitants d'Osny et Cergy, on perd sur notre patrimoine, notre santé...* »

Jean-Gabriel VALENTIN revient alors sur l'enjeu de la concertation, ces réunions traduisent une volonté de dialogue de RTE avec les habitants d'Osny et de Cergy riverains des ouvrages : « *nous réfléchissons au meilleur projet sur tous les plans, y compris l'environnement et le cadre de vie, et ces réflexions sont soumises à la critique.* » Il rappelle que RTE poursuit une mission de service public, a le souci de l'intérêt général, et qu'enfin ce projet évite de construire une nouvelle file de pylônes sur le territoire.

**Un riverain** propose à nouveau de déplacer les lignes existantes : « *Depuis 10 ans, on parle des champs électromagnétiques. On se dit tous qu'il faut profiter de ces travaux pour améliorer notre cadre de vie. Mettez les lignes plus loin, vers la D915, pour les éloigner des maisons.* »

**Une riveraine** reprend la parole et demande : « *le maire va faire une requête sur les champs électromagnétiques. Mais avez-vous déjà effectué des mesures sous les pavillons actuels ? Et y en aura-t-il après les travaux ?* »

Jean-Gabriel VALENTIN confirme que des mesures effectuées en octobre 2013 donnent des résultats « *de l'ordre de 6 microteslas sous la ligne 400 000 volts.* » Il renvoie au dossier d'information disponible sur le site internet et précise que le champ magnétique diminue très vite avec la distance : « *le champ diminue en fonction de la distance au carré. Par exemple,*

- *entre 30 et 60 mètres, la distance est doublée et le champ magnétique sera réduit d'un facteur 4.*
- *Entre 30 et 100 mètres, la distance est multipliée par 3,3 et le champ magnétique sera réduit d'un facteur 10.* »

Jean-Gabriel VALENTIN réaffirme la possibilité d'effectuer des mesures chez les riverains via le protocole d'accord avec l'Association des Maires de France, sur demande du maire de la commune. Des mesures après mise en service de l'ouvrage pourront également être réalisées.

**Un riverain** demande à quelle période de l'année la mesure a été faite car il affirme que « *le champ est plus fort quand il pleut* ».

Jean-Gabriel VALENTIN apporte quelques précisions : « *la mesure est forcément réalisée à un instant T. Selon la période, l'intensité sur la ligne varie (en fonction des consommations d'électricité). La mesure a été réalisée fin octobre de cette année. Le chiffre donné – 6 microteslas - est représentatif de ce qui se passe sous toutes les lignes 400 000 volts de ce type.* »

**Un riverain** complète l'intervention précédente en précisant que « *le bruit sous les lignes augmente lorsqu'il pleut* ».

Bastien CHARDEBAS explique ce phénomène physique appelé « effet couronne » : « *quand on regarde un câble de très près, on voit des aspérités : lorsque le courant passe, cela crée des micro-éclairs à très proche distance du câble ce qui provoque un grésillement. Quand il pleut, les gouttes accentuent ce phénomène, il y a donc plus de bruit.* » Puis il explique que ce bruit n'a aucun lien avec le champ magnétique mais uniquement avec le champ électrique.

**Un habitant** lit des extraits de divers rapports sur les champs électromagnétiques : « *un rapport de l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) préconise l'effacement progressif des lignes 225 000 volts surplombant les habitations, ce rapport soulignant dans le domaine de la santé publique que "l'absence de preuve sur la causalité n'exclut pas l'absence de troubles significatifs"* ». Il cite ensuite une étude du CRIIREM (Centre de Recherche d'Informations Indépendantes sur les Rayonnements Electromagnétiques) qui stipule que « *la présence des lignes modifie les conditions de vie et il n'est plus acceptable de nier l'impact des lignes très haute tension sur les riverains.* »

**Un autre habitant** relance le sujet sur le « dévoiement » des lignes très haute tension, en précisant que cela se fait sur la commune de Louvres dans le Val d'Oise : « *même si les cités sont arrivées bien après les lignes, les riverains surplombés ont obligé RTE à déplacer ces lignes* ».

Jean-Gabriel VALENTIN précise que le projet n'est pas réalisé et que « *le dévoiement de la ligne sur quelques kilomètres a fait objet d'une enquête publique cet été* ».

**Un habitant** demande s'il y aura aussi une enquête publique pour le projet à Osny ?

L'animateur rappelle que ce point a en effet été confirmé lors de la présentation par RTE en début de réunion.

**Un habitant** s'interroge sur le point le plus bas d'une ligne 400 000 volts et demande s'il est possible d'isoler les câbles aériens comme pour les lignes souterraines ?

Bastien CHARDEBAS rappelle l'arrêté technique du 17 mai 2001, qui indique les distances à respecter entre les câbles et le sol : « *les câbles devront être à plus de 8 mètres du terrain. Cette hauteur est différente pour le passage au-dessus de routes, de voies ferrées par exemple* ». Quant à l'isolation des câbles aériens, il précise « *que c'est l'air qui joue le rôle d'isolant, d'où cette distance de sécurité* ».

**Une riveraine** admet que la réutilisation de la ligne 225 000 volts existante représente un moindre impact mais regrette que RTE « *n'envisage pas de mettre ces lignes plus loin. RTE peut-il faire une estimation du coût de ce dévoiement ? Il y a des possibilités, le Vexin est suffisamment grand...* »

**Un autre riverain** renchérit : « *peut-on obtenir une estimation du coût du déplacement des lignes plus loin, et ce avant l'enquête publique ? Sachant que les pylônes de 1960 sont déjà amortis* ». Il déplore par ailleurs les coupes réalisées dans les bois traversés par les lignes.

Jean-Gabriel VALENTIN explique qu'il ne s'agit pas que d'un problème de coût : « *quand on déplace une ligne électrique, cette ligne va toujours chez quelqu'un d'autre, les espaces appartiennent toujours à un propriétaire, et puis il y a la réglementation environnementale qui ne permet pas de s'installer n'importe où* ». Il rappelle enfin la mission de service public de RTE et son souhait de servir l'intérêt général.

**Un riverain** se plaint de maux de tête depuis qu'il habite près des lignes. Il regrette également de « *ne plus arriver à vendre sa maison car les gens voient les lignes.* »

Jean-Gabriel VALENTIN insiste sur le strict respect des normes en vigueur et la volonté de transparence de RTE sur le sujet des champs électromagnétiques.

**M. le Maire d'Osny** demande si dans le cadre de l'enquête publique en 2014, les questions et propositions de déplacement de pylônes seront prises en compte.

Jean-Gabriel VALENTIN considère que la discussion peut s'ouvrir : *« Vous avez des propositions, il peut y avoir des opportunités d'aménagements "gagnant-gagnant" mais prendre un pylône pour le mettre chez le voisin, ça ne fonctionne pas. On peut étudier de manière précise le remplacement de 2 pylônes par un pylône unique par exemple et vous répondre de manière argumentée. Ce type de dialogue est possible »*. Mais il préfère prévenir l'assemblée : *« mettre en souterrain les lignes 400 000 volts ce n'est pas possible, je ne veux pas donner de faux espoirs. »* Il propose l'organisation de réunions avec des *« personnes représentatives »* pour *« faire le tri de ce qui est réaliste et ce qui ne l'est pas, ce qui est faisable techniquement ou pas. Il y a peut-être une bonne idée à prendre, c'est pour cela qu'on est venu discuter avec vous. »*

**Un riverain** se place en tant que client : *« quand on a acheté nos maisons, il n'y avait que l'électricité pour notre chauffage. Nous sommes donc tous vos clients et on a participé à l'amortissement de ces lignes. Vous allez ajouter une contrainte qu'on peut évaluer, pensez-vous que nous serons satisfaits ? »*

Jean-Gabriel VALENTIN apporte quelques précisions : *« vous êtes clients d'un fournisseur d'électricité, et indirectement de RTE puisque les charges d'accès au réseau se retrouvent sur votre facture. »* Il rappelle ensuite que ce projet d'adaptation d'une ligne existante est *« bien meilleur »* qu'un projet de création d'une nouvelle ligne : la réutilisation du réseau existant est un atout aussi bien en termes d'effets locaux que de coût.

**Un riverain** se demande *« quels sont avantages pour nous ? »*

Jean-Gabriel VALENTIN constate que *« c'est toujours la question centrale : on est tous bénéficiaires de ces infrastructures électriques, mais certains en sont plus proches que d'autres »*.

**Une riveraine** s'étonne qu'aucune solution alternative ne soit proposée à la concertation et estime que seul l'aspect financier compte.

Jean-Gabriel VALENTIN précise que le budget détaillé du projet figure dans le dossier d'information ainsi que toutes les solutions étudiées (impliquant la création de nouvelles lignes électriques). Il rappelle que la proposition retenue par RTE représente un coût moindre et une meilleure insertion dans l'environnement. *« Il n'y a pas mieux que de réutiliser la même file de pylône. Optimiser le réseau pour éviter de créer de nouvelles lignes : c'est toujours ce que l'on nous demande dans toutes nos concertations, pour tous nos projets »*.

**Un riverain** demande *« de quelle manière l'enquête publique sera annoncée ? »*

**Le garant de la concertation, Pierre-Gérard MERLETTE** apporte des précisions sur l'enquête publique. *« Une information officielle est d'abord transmise aux mairies, ensuite les modalités de l'enquête - heures des permanences, nom du commissaire enquêteur...- sont publiées »* (dans la presse et par affichage sur site et en mairie). Puis il insiste sur le fait que le projet n'est aujourd'hui pas encore défini en détail. *« Lors de l'enquête publique, les pylônes à renforcer ou à rehausser seront identifiés précisément. Bien entendu, je suppose que le maître d'ouvrage prendra en amont des contacts, avec les élus en particulier, pour étudier des points précis, notamment les possibilités de dévoiement ou de déplacement. »*

**Un riverain** demande si les réponses aux questions posées sur internet figureront sur le site ?

Jean-Gabriel VALENTIN précise que *« si les questions sont trop personnelles, on ne les mettra pas en ligne. Par contre, les réponses aux questions les plus fréquentes seront publiées. »*

\*\*\*\*\*

L'animateur conclut la réunion vers 21h00 en rappelant les diverses modalités d'expression à la disposition du public jusqu'au 13 décembre : internet, permanences locales...

Des échanges en face à face entre RTE et les participants se poursuivent jusqu'à 21h45.

\*\*\*\*\*